

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT HILAIRE DE LOULAY DU 07/03/2019

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
BOSSARD Jérôme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
BOUDAUD Jean	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BRIAND Karyl	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
CAILLER Martine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PICHAUD Christian	<input type="checkbox"/>
CHAILLOU Sylvain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
CHAMPAIN Jean-Michel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
DENIS Viviane	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	HUCHET Philippe	<input type="checkbox"/>
DUGAST Véronique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUGAST Frankie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GAUTREAU Florence	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GUERIN Thierry	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
HERVOUET Manon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
HERVOUET Yann	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
HUCHET Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MABIT Lionel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MECHINEAU Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
NAULIN Fanny	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BRIAND Karyl	<input type="checkbox"/>
PAVAGEAU Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PICHAUD Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PICHAUD Mathias	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	HERVOUET Manon	<input type="checkbox"/>
PICOT Hélène	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PIVETEAU Gaëlle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
POUVREAU Jean-Louis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
PRAUD Nathalie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
ROUSSEAU Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SECHER Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Mme HERVOUET Manon a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du conseil communal du vendredi 18 janvier dernier.

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR NECESSITANT LE VOTE D'UN AVIS

1. Vote de la dotation d'animation locale 2019.

Les conseils délégués de Boufféré, la Guyonnière, Montaigu, Saint Georges de Montaigu et Saint Hilaire de Loulay sont assimilés dans leur fonctionnement au fonctionnement spécifique des collectivités Paris, Lyon, Marseille et leurs arrondissements.

Dans ce cadre, une dotation de gestion locale et/ou d'une dotation d'animation locale dont le montant est fixé librement par le conseil municipal, peut être instaurée.

Cette dotation sera présentée dans son fonctionnement et son montant. Pour Saint Hilaire de Loulay, celle-ci s'élèvera à 23 325 € correspondant ainsi à 5 € par habitant (4 665 habitants).

- 5 € par habitant, soit 23 325 € pour Saint Hilaire de Loulay (budget supérieur aux dépenses de l'an passé).
- Maintien de la communication actuelle (diffusion des bulletins municipaux). Après 2020, ce n'est pas décidé.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

2. Vote des subventions 2019 aux associations.

Monsieur le Maire délégué proposera au conseil communal de donner son avis sur les subventions aux associations telles que présentées lors du conseil.

Les subventions aux associations de la commune déléguée s'élèveront en 2019 à 46 910 € et 600 € de compensation au titre de la tarification des salles communales.

- Enseignement : Avant, la subvention concernait seulement les élémentaires, maintenant, il est inclus les maternelles
- Sport/Jeunesse : Pas de changement. Forfait de 15 € par jeune de moins de 18 ans + bonification possible.
- Expression artistique et culturelle : Même subvention (15 €). Nombre de jeunes en augmentation.
- Divers :
Projet d'animation locale – Budget de 5 000 €. Les associations doivent déposer le dossier avant le 30 avril.

Subventions exceptionnelles – compensation utilisation des salles. Dès qu’il y a un bar, la salle est payante. Cette année, pas incidence pour les associations, subvention versée en contrepartie.

- Familles Rurales : Pas de changement

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l’unanimité

OU Par ... voix pour, Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

3. Approbation de l’étude de faisabilité et d’aménagements du complexe sportif.

Suite à une étude de faisabilité d’aménagements du complexe sportif de la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay, menée par la société Ingésport, un programme de réhabilitation du stade est envisagé.

La première phase des travaux consisterait à remplacer le terrain de football enherbé actuel (terrain B non homologué) par un terrain de football en gazon synthétique de 100m x 60m, normé et utilisable par les établissements scolaires proches.

Ces travaux s’accompagnent d’une extension du bâtiment modulaire actuel pour y adjoindre une surface de stockage des matériels sportifs de 36 m².

- Travail avec Ingésport en amont pour étude globale
- Remplacer le terrain B en un terrain synthétique 100 m x 60 m (budget de 800 00 € TTC) + extension du bâtiment modulaire (budget 55 000 € TTC)
- Remplissage terrain en pneu recyclé : solution écartée
- Eclairage vers le sol par rapport à la protection des habitations voisines

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l’unanimité

OU Par 20 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

Observations éventuelles

4. Acquisition – Rue de la Mairie et Rue Saint Joseph.

Dans le cadre d’une succession, la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay a été sollicitée pour acquérir des parcelles cadastrées section AB n°869 (399 m²), 718 (28 m²), 319 (67 m²) et 216 (275 m²) situées Rue de la Mairie et Rue Saint Gildas.



AB 869, 718 et 319

AB 216

Le service des Domaines, en date du 11 février 2019, a évalué l'ensemble immobilier (ancienne maison avec un ancien magasin de boucherie avec terrain, et non attenant, un terrain à bâtir), au prix de 70 000 € HT.

- Terrains considérés comme constructibles ? Oui
- Compromis signé au prix de 75 000 € net vendeur.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par voix pour, voix contre, abstention

Observations éventuelles

Martine CAILLER qui a donné pouvoir à Christian PICHAUD, n'a pas pris part au vote, elle est concernée par ce point.

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR INFORMATION

5. Programme d'investissement 2019 : point sur les travaux.

Monsieur le Maire délégué présentera au conseil communal le programme d'investissement 2019 de la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay.

- L'alambic ? Quel devenir ?
- 36 000 € = enveloppe pour les services techniques (matériel). Liste effectué par Robert
 - Projet d'achat d'une balayeuse
 - Mutualisation du matériel avec les 5 communes : demain, enveloppe globale.
- Tous les programmes sont présentés en détail pour un montant global de 1 725 000 €, autofinancement en totalité, sans nouvel emprunt et sans augmentation de la fiscalité.
- *Le conseil communal prend note de ces informations*

6. Adressage : prise en charge financière des changements de plaques d'immatriculation.

Sur la base d'informations communiquées par la Poste, les particuliers et entreprises concernées par un changement d'adresse n'avaient pas besoin de modifier leur certificat d'immatriculation.

Il s'avère que l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) a modifié dernièrement ses règles et qu'il est finalement obligatoire pour les personnes dont le nom de rue ou du village a été modifié, de changer son adresse sur sa carte grise.

Ces nouvelles règles induisent pour certaines personnes des frais que la commune propose de prendre en charge.

Le Maire délégué, pour information du conseil communal, présentera la démarche à effectuer pour modifier son adresse sur son certificat d'immatriculation, les impacts potentiels pour les administrés, l'accompagnement apporté par la mairie et les modalités de prises en charge financières de ces impacts par la commune.

- Adressage : si changement de rue + véhicule de plus de 10 ans.
 - Pb courrier = adressage.
 - Panneaux de rues non changés pour la Rue du Bourg Saint Joseph et la Rue des Quatre Vents
 - Changement du panneau Route de la Planche (panneau au nom de la Rue de la Planche)
- *Le conseil communal prend note de ces informations*

7. Informations diverses

Aménagement du Pré Gestin :

- Présentation des jeux.
- A la place du vieux bâtiment (ex alambic), 4 places de parkings nouvelles pour véhicules légers portant à 6 pour véhicules légers et 4 pour camping-cars.
- Pas de vidange pour les camping-cars, seulement point d'arrêt.
- Fosses : bande herbée pour séparer les places.
- Parking place handicapée de prévu ? pas pour le moment, à revoir.
- Aire de vidange pour les camping-cars sera proposée à la station d'épuration. Les travaux de celle-ci débutent en juin 2019 pour fin des travaux prévus au printemps 2020.

Dénomination de la place centrale et présentation des équipements potentiels :

- Suggestions pour le nom de la place : Place des Tilleuls, Place des Jardins ou Place du Cercle
- Aménagements : tables, bancs, bancs allongés.
- Marché semi-nocturne de 16h à 20h : le mardi ou jeudi.

Effraction des services techniques :

- Montant du préjudice : 1 079 €
- Vol tronçonneuse et chalumeau.

Enquête PLUi du 18 mars au 18 avril.

Désherbage de la bibliothèque (2 500 livres retirés)

Contribution au grand débat national : Envoi de la motion prise par le Conseil Départemental.

- *Le conseil communal prend note de ces informations*